

École Notre Dame de l'Assomption

II rue d'Antony 91370 Verrières le Buisson

<u>Tél.</u>: 01 69 20 23 61

Courriel: Secretariat@ecole-nda.fr

<u>Site</u>: Ecole-nda.fr

REGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2023/2024

Une facturation annuelle éditée fin septembre

Cette facturation inclura la contribution des familles et les frais annexes ainsi que les frais des services complémentaires. <u>Y seront déduits les 100€ d'avance sur contribution.</u>

Le règlement de cette de facture se fera selon un échéancier indiqué :

- soit en 3 chèques (les chèques devront être déposés dès la rentrée, en septembre. Le 1^{er} encaissement interviendra en octobre, le 2^{ème} en janvier et le dernier en avril).
- soit en 9 prélèvements (d'octobre à juin).

<u>LA CONTRIBUTION DES FAMILLES:</u>

La contribution des familles correspond à l'amortissement des bâtiments scolaires administratifs, le gros matériel d'équipement scolaire (tableaux numériques...), l'entretien des bâtiments ainsi que les cotisations qui sont reversées à différents organismes de l'enseignement catholique : le CODIEC, l'ADEC et l'UROGEC.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
MONTANT ANNUEL par enfant	994 €	1192€	1393€
Prélèvement mensuel sur 9 mois d'octobre à juin	8 x 110 € et 1 x 114 €	8 x 132 € et 1 x 136 €	8 x 155 € et 1 x 153 €

<u>Calcul de la tranche</u>: la tranche est basée sur un quotient familial <u>qui nous est propre</u> et calculé de la façon suivante, chaque année :

Quotient familial =

Revenu imposable

Nombre de parts (indiqué sur la feuille d'impôts)

Si le chiffre obtenu est inférieur à 13 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 1 Si le chiffre obtenu est compris entre 13 501 et 16 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 2 Si le chiffre obtenu est supérieur à 16 501 €, vous vous trouvez dans la tranche 3. Dans ce cas, l'avis n'est pas obligatoire.

En cas de vie maritale, il sera tenu compte des 2 feuilles d'imposition.

Un abattement de 50% est appliqué sur la scolarité du 3ème enfant inscrit dans le même établissement.

• LES FRAIS ANNEXES:

Prestations	Montant Annuel	Détails / Informations	
Frais Pédagogique	90€/enfant	Matériel pédagogique utilisé en classe + Intervenant pédagogique extérieur + Assurance scolaire	
Location des Manuels Scolaires	4 à 5 € / livres	Les livres détériorés seront facturés aux familles en fin d'année	
La cotisation AS	12 € / enfant	Cotisation pour l'association sportive	
La cotisation volontaire à l'association des parents d'élèves (APEENDA)	33 € / <u>famille</u>	Composée comme suit : • 19.50 € pour l'APEL de l'école • 13,50 € reversés à l'UDAPEL, URAPEL & UNAPEL et l'abonnement à "Famille éducation"	

• LES SERVICES COMPLEMENTAIRES :

Leurs tarifs varient selon le nombre de jours :

	Cantine	Garderie / Etude
4 jours / semaine	7,45€	7,90 €
1, 2 ou 3 jours / semaine	7,56 €	8,42€
Inscription exceptionnelle	13€	16€

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire, le repas est facturé 4€.

Les inscriptions à la cantine et/ou garderie-étude se font via le formulaire d'inscription donné à la rentrée. Les jours sont fixes avec engagement ferme à l'année. (**Mi-septembre les inscriptions doivent être définitives**).

Toutes demandes de modification des inscriptions à ces services doivent être faites par écrit auprès du secrétariat, <u>impérativement 15 jours avant le nouveau trimestre</u>, soit avant le 1^{er} janvier et/ou le 1^{er} avril <u>et doivent être dûment motivées</u>.

En cas d'absence d'une semaine complète à l'école, les repas et/ou les frais de garderie/étude seront remboursés <u>uniquement</u> sur présentation d'un certificat médical.